

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Madame PONCET
Monsieur MARINO MORABITO

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2024.03.26

**LIEUDIT « HAUT VAREILLES » : ÉCHANGE DE TERRAINS APRÈS
DÉCLASSEMENT**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.2.1 : Cessions immobilières

Lors d'une réunion de bornage sise rue de Vareilles, le plan de division du géomètre a fait apparaître que la propriété cadastrée section BE n° 144, 145, 146, 147, 148, 149 et 400 empiétait sur le domaine public.

En vue de la régularisation de cette situation, Madame Bernadette DUMAS, qui envisage la cession de ce tènement, a sollicité la Commune pour recueillir un accord en vue de l'échange sans soulte de cette emprise d'une surface de 7 m² contre une emprise d'une surface de 30 m² sise chemin de la Fandouze.

Par délibération n° 2024.03.25 de ce jour, le Conseil Municipal a décidé de déclasser ce délaissé du domaine public en vue de son aliénation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction, étant précisé que les frais de géomètre ainsi que les frais d'établissement de l'acte sont à la charge de Madame Bernadette DUMAS.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'ÉCHANGER** avec Madame Bernadette DUMAS, ou avec l'acquéreur du tènement lui appartenant, le délaissé du domaine public d'une surface de 7 m² enclavé dans la propriété cadastrée section BE n° 144, 145, 146, 147, 148, 149 et 400, sise rue de Vareilles, contre une emprise d'une surface de 30 m², à prendre dans les mêmes parcelles, sise chemin de la Fandouze ;
2. **DE DIRE** que cet échange est réalisé sans soulte ;
3. **DE PRENDRE ACTE** que les frais de géomètre ainsi que les frais pour l'établissement de l'acte notarié sont intégralement pris en charge par l'acquéreur ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 21 JUIN 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

